

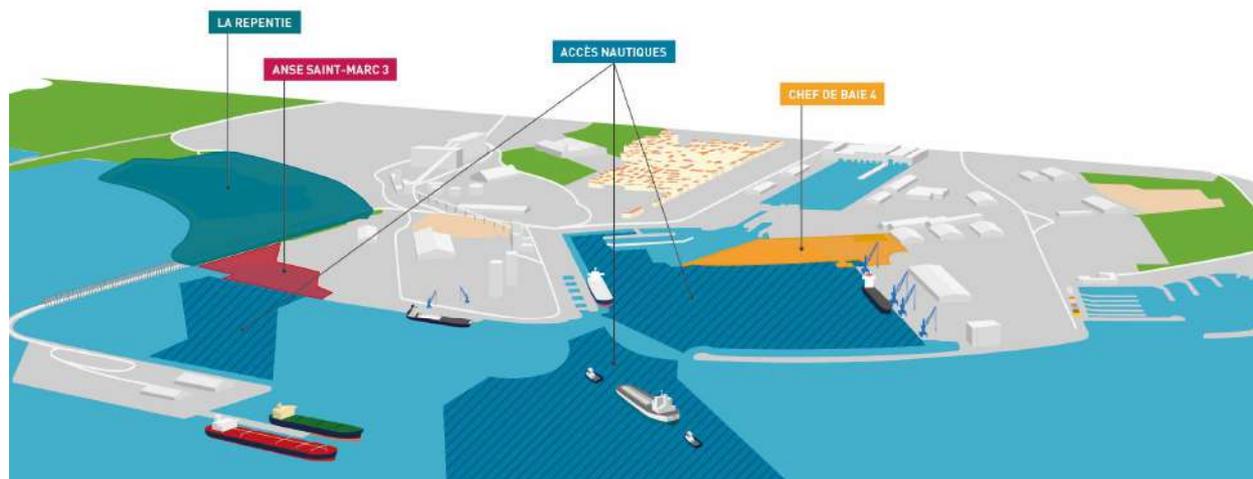
Un enjeu majeur : adapter les infrastructures aux besoins de demain

Port Atlantique La Rochelle est un levier de développement économique important pour le territoire. Son activité génère environ 16 400 emplois directs, indirects et induits, et 1 milliard d'euros de valeur ajoutée.

Les fortes évolutions constatées et annoncées dans la logistique maritime pour les 20 prochaines années vont conduire à une augmentation sensible de la taille des navires. En conséquence, l'adaptation des infrastructures portuaires est indispensable. Le Port a donc élaboré un projet d'aménagement, Port Horizon 2025, pour préserver et accroître la valeur ajoutée du Port au profit du territoire.

Port Horizon 2025, estimé à 80 millions d'euros, est composé de 4 opérations :

- la construction d'un terminal sur le site de Chef de Baie (Chef de Baie 4),
- la construction d'un terminal sur le site de l'Anse Saint-Marc (Anse Saint-Marc 3),
- l'aménagement d'un espace logistique de 35 hectares sur le site de La Repentie,
- l'amélioration des accès nautiques par dragage et déroctage.



Ce projet permettra d'améliorer l'attractivité du Port et d'accompagner la transition énergétique en accueillant des filières à forte valeur ajoutée, comme les activités liées aux Energies Marines Renouvelables.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation publique préalable menée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (du 1^{er} février au 18 mars 2018) et a reçu un accueil favorable. Grâce à cette concertation, il s'est enrichi des propositions des citoyens et des différents contributeurs.

Outre la préservation des emplois et de la valeur ajoutée actuelle, les apports socio-économiques du projet sont évalués à terme 4 200 emplois directs, indirects et induits et 200 millions d'euros de valeur ajoutée complémentaire.

Le projet permettra également une réduction de 2 000 tonnes de CO₂, soit une baisse de près de 10% du CO₂ produit par la place portuaire.

La prise en compte et le respect de l'environnement

L'activité du Port se situe dans un espace naturel riche de sa biodiversité, comprenant plusieurs zones Natura 2000, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, et d'importantes activités de pêche et de conchyliculture.

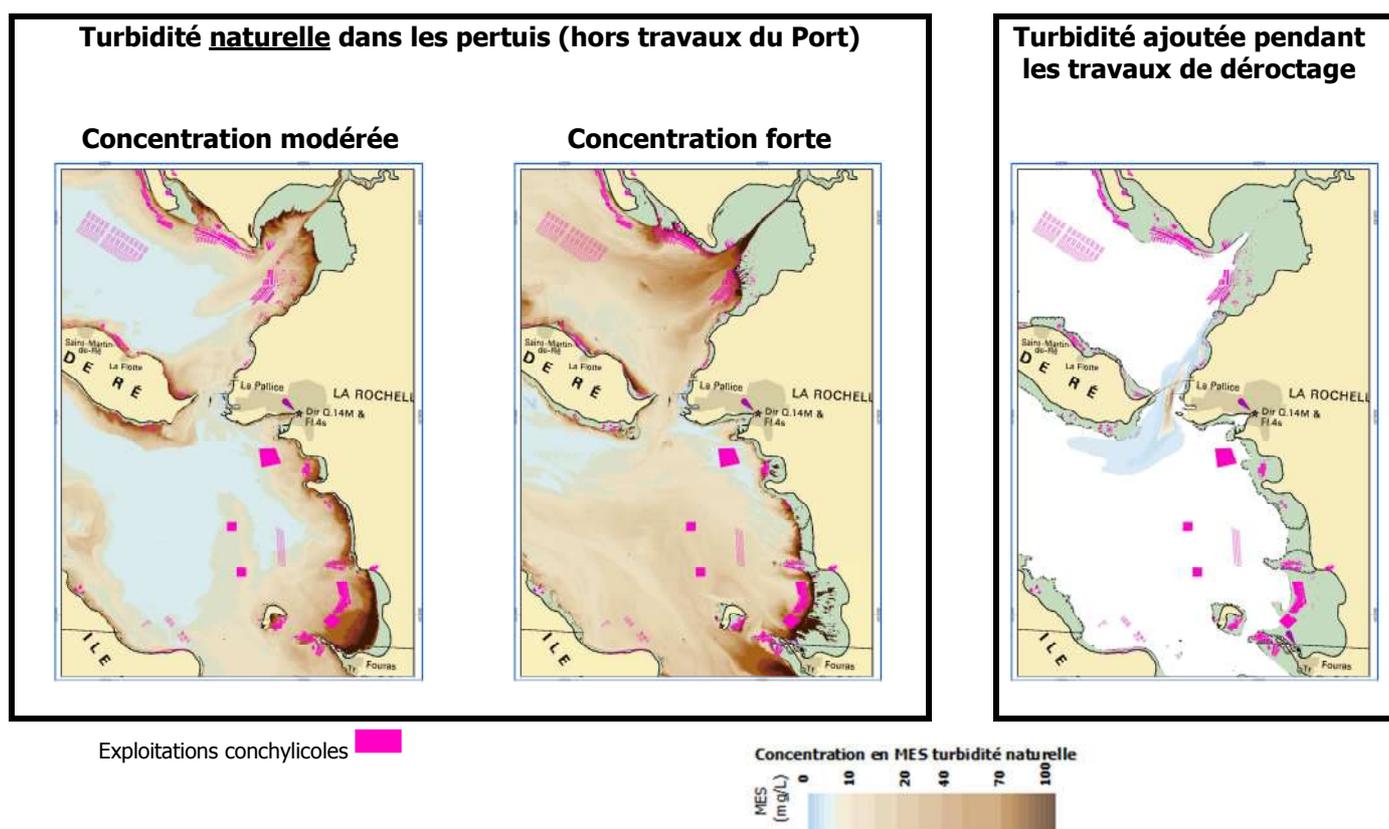
Les études approfondies réalisées dans le cadre de l'étude d'impact permettent d'évaluer et d'anticiper les incidences du projet en phase travaux, et postérieurement en phase exploitation, sur les activités humaines et le milieu naturel.

La qualité de l'eau

Les mesures envisagées durant la phase chantier et les simulations réalisées permettent de démontrer que la turbidité produite pendant l'opération de déroctage ne sera pas significative comparée à celle existant naturellement dans les pertuis charentais. La biodiversité marine n'en sera pas impactée.

En particulier, la turbidité produite pendant les travaux, tels qu'ils seront organisés, n'aura pas d'effet sur les exploitations conchylicoles présentes dans les pertuis.

Les travaux de déroctage (carte 3) n'ajoutent pas de turbidité significative comparée à la turbidité naturelle (cartes 1 & 2).



L'opération d'amélioration des accès nautiques sera réalisée après mise en concurrence selon la méthode dite du dialogue compétitif, qui permet d'associer les entreprises de travaux candidates aux enjeux clés de l'étude d'impact. Le respect des objectifs environnementaux est à ce titre un critère prioritaire intégré dans tout le process de réalisation.

La faune

Des experts et l'association LPO ont mené des études exhaustives afin de recenser les espèces présentes dans l'aire du projet (mammifères marins, poissons, oiseaux, reptiles, mammifères terrestres). Concernant plus particulièrement les oiseaux protégés qui ont été identifiés, des mesures seront prises pour leur assurer des habitats favorables à la nidification.

La flore

Un recensement des espèces végétales remarquables dans l'aire du projet a été réalisé. Une plante protégée, l'Odontite de Jaubert, fera l'objet d'une préservation en maintenant intact son habitat.

La qualité de vie

Depuis plusieurs années, le Port œuvre pour améliorer sensiblement son activité. Avec Port Horizon 2025, le Port poursuivra la dynamique existante sur le mode ferroviaire et développera le cabotage maritime par transbordement. Ainsi les dispositions prises dans le cadre de Port Horizon 2025 conduiront, à termes, à une réduction de 10 % de l'empreinte carbone des activités portuaires par rapport à la situation 2015.

Un suivi scientifique et indépendant

Un suivi indépendant du projet est prévu durant les travaux, mais également pendant les 20 ans qui suivront. Il garantit le respect des engagements pris par le Port dans l'étude d'impact, et la bonne application des mesures environnementales.

Un CLIS (Comité Local d'Information et de Suivi) suivra la mise en œuvre du projet.

Un Conseil Consultatif Scientifique (composé d'experts indépendants) s'assurera que les mesures proposées par le Port sont efficaces, et sera force de proposition.

Le Port participera également à des programmes de recherche scientifique en collaboration avec l'Université de La Rochelle, dont un visant à améliorer la connaissance de la qualité du milieu dans les pertuis charentais.

Un observatoire sera par ailleurs créé pour mesurer les émissions des gaz à effet de serre du projet.

Eviter, réduire, compenser

Les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les effets de la phase travaux et exploitations du projet sont évaluées à 11,8 millions d'euros sur 20 ans.

Les principales mesures ERC :

Eviter

- *Préserver sur la zone du projet, l'habitat de l'Odontite de Jaubert.*

Réduire

- *Limiter les volumes de sédiments immergés sur le site du Lavardin (chantier) ;*
- *Limiter pour le déroctage, le débit et la concentration des matières en suspension versées dans le milieu (chantier) ;*
- *Améliorer le traitement des eaux pluviales des zones portuaires existantes ;*
- *Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'activité portuaire ;*
- *Développer le report modal (ferroviaire), le cabotage et améliorer la logistique routière ;*
- *Généraliser le recyclage des matériaux (chantier) ;*
- *Améliorer et mettre en valeur les paysages portuaires ;*
- *Réduire les bruits subaquatiques (chantier) ;*
- *Eradiquer les plantes exotiques envahissantes (chantier).*

Compenser

- *Améliorer les habitats marins meubles par l'enlèvement d'une espèce envahissante (la Crépidule) ;*
- *Créer sur le Port et sur la zone de Chef de Baie des habitats favorables à la nidification d'oiseaux protégés.*